



# Comité des Fêtes de Thiétreville

## REGLEMENT DU MARCHE MEDIEVAL

### PRESENTATION

Le marché médiéval aura lieu les **26 et 27 Aout 2023** à l'occasion de la fête médiévale

Il sera ouvert :

- Samedi 29 Aout de 10h à 20h
- Dimanche 27 Aout de 10h à 18h

Il s'agit d'un marché ouvert aux artisans et commerçants inscrits au registre du commerce ou titulaires de documents autorisant la pratique des expositions/ventes.

**Le marché médiéval est strictement interdit à tout marchand ambulant.**

### CANDIDATURE ET INSCRIPTION

Le marché médiéval est ouvert aux exposants qui ont été choisis par les organisateurs du Comité des Fêtes de Thiétreville. Toute personne se présentant sans être inscrite, ou après avoir été refusée, ne sera pas autorisée à s'installer. Les installations « sauvages » seront démontées.

Les candidats devront nous envoyer le dossier d'inscription ci-joint accompagné de :

- un chèque de caution de 150€ à l'ordre du Comité des Fêtes de Thiétreville
- un chèque du coût de l'emplacement à l'ordre du Comité des Fêtes de Thiétreville
- la feuille d'inscription au marché médiéval dûment remplie et signée.
- une photocopie du document certifiant l'inscription au registre concerné ou attestant du statut d'artiste libre.
- une attestation d'assurance « responsabilité civile »
- des photographies de leur stand et des articles exposés

Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée.

**La clôture des candidatures est fixée au 01/08/2023**

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser une candidature en raison des places disponibles, de l'intérêt des productions proposées et surtout du nombre de stands présentant le même type de produits et déjà retenus.



# Comité des Fêtes de Thiétreville

## REGLEMENT DU MARCHE MEDIEVAL

### Si votre candidature est retenue,

- Nous vous signifions notre accord par mail
- le paiement de votre emplacement sera encaissé et ne sera pas remboursable
- Le numéro de votre stand vous sera communiqué 1 mois avant la manifestation

### Si votre candidature n'est pas retenue

- Nous vous signifions notre refus par email
- Votre dossier complet vous sera retourné sous 15 jours.

## SECURITE

Les installations des exposants doivent être conformes aux normes de sécurité en vigueur. Les emplacements doivent être tenus propres.

Les déchargements ou chargements de produits sont interdits pendant les heures d'ouverture au public. Après l'ouverture du marché, aucun véhicule ne sera stationné dans l'enceinte du site.

Les stands doivent être sécurisés au maximum pour la nuit car, même si nous assurons une surveillance du site, les exposants sont seuls responsables de la sécurité de leur stand.

## EMPLACEMENT

Les emplacements sont attribués par les organisateurs. Il n'est pas possible de choisir sa place ni de négocier des changements de dernière minute.

Les emplacements sont choisis par les organisateurs en fonction des produits présentés et de taille du stand. Il est interdit de sous louer, de partager ou d'échanger les emplacements avec d'autres exposants sans l'accord des organisateurs. De même, il est interdit de présenter d'autres produits que ceux listés dans le dossier d'inscription.

Les organisateurs seront présents sur le site dès 7h30 le samedi

## STANDS

Les parasols de marché ne sont pas autorisés. Les installations type Barnum doivent, dans la limite du possible, être camouflées par de la toile de jute, de lin, des draps ou autre.

Les sonorisations personnelles et les micros sont interdits sur le site.

Ne seront acceptés que les exposants dont les stands correspondent aux informations qu'ils ont données lors de leur inscription. L'organisation se réserve le droit d'exclure un exposant, sans remboursement de la



# Comité des Fêtes de Thiétreville

## REGLEMENT DU MARCHE MEDIEVAL

caution et des frais de place, dans le cas où les renseignements fournis ne correspondaient pas à la présentation effective du stand.

### **TARIF**

Le tarif fixé pour les 2 journées est de 20 € pour 3 mètres, puis 10 € le mètre supplémentaire.

La somme due est calculée en fonction du nombre de mètre que vous réservez.

Les exposants doivent fournir une caution de 150€ lors de leur inscription. Cette somme sera encaissée en cas d'absence injustifiée, sinon elle sera rendue le dimanche soir.

### **ENGAGEMENTS DES EXPOSANTS**

Les exposants doivent obligatoirement être présents sur leur stand en costume médiéval.

Ils doivent présenter leurs produits de façon esthétique et attractive.

Les exposants sont tenus de respecter les horaires d'ouverture fixés dans le dossier d'inscription, les stands doivent restés garnis jusqu'à la fin de la manifestation.

### **IDENTITE ET ASSURANCE**

Les exposants devront présenter leurs papiers d'identité et /ou de commerce ainsi que leur attestation d'assurance à tous les agents chargés d'en assurer la vérification.

Les exposants devront être en mesure de présenter une attestation d'assurance qui couvre leur responsabilité civile pour les dommages corporels et matériels causés à autrui, par eux-mêmes, par les personnes qui les remplacent ou les assistent, par leur personnel, ainsi que par les véhicules, le matériel ou les marchandises dont ils sont propriétaires ou dont ils ont la charge.

Le Comité des Fêtes de Thiétreville décline toute responsabilité en cas de vols, de détériorations ou de pertes ainsi qu'en cas d'intempéries ou de catastrophe naturelle. Il ne sera pas tenu responsable de la qualité des produits vendus sur le marché médiéval.

### **APPLICATION DU REGLEMENT**

Tout exposant sollicitant son inscription au marché médiéval accepte sans recours, restriction ou réserve toutes les clauses et conditions du présent règlement et doit se confirmer aux prescriptions de la législation et de la réglementation relatives à la tenue des marchés.